

A2C CONTROLE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 994 659 €
Siège social : Le Grand Bosquet Bât A - Chemin de Font Sereine
13420 Gémenos
448 881 706 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit janvier, à dix heures,

Monsieur Jérôme SPENCER, agissant en sa qualité de Président de la société GROUP ACCEO, société par actions simplifiée au capital de 11.777 193,30 euros, sise à Gémenos (13420) Chemin de Font Sereine, Le Grand Bosquet Bâtiment A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 984 662 478.

Ladite société GROUP ACCEO agissant elle-même en sa qualité de Président de la société dénommée Augusta, société par actions simplifiée au capital de 115.292.194 euros, sise à Gémenos (13420) Chemin de Font Sereine, Le Grand Bosquet Bâtiment A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 984 661 371.

Ladite société Augusta agissant elle-même en sa qualité de Président de la société dénommée ACCEO GROUP, société par actions simplifiée au capital de 32.299.123 euros, sise à Gémenos (13420) Chemin de Font Sereine, Le Grand Bosquet Bâtiment A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 822 110 433,

Ladite société ACCEO GROUP agissant elle-même en sa qualité de Président de la société dénommée ACCEO, société par actions simplifiée au capital de 1.965.835 euros, sise à Gémenos (13420) Chemin de Font Sereine, Le Grand Bosquet Bâtiment A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 500 286 638, est l'associé unique de la société A2C CONTROLE,

I. Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts ;
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

II. Après avoir pris connaissance :

- de la copie de l'avis de convocation adressé au commissaire aux comptes de la Société ;
- du texte des résolutions ;

III. Après avoir constaté que la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

IV. A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Transfert de siège social

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de Le Grand Bosquet Bât A, chemin de Font Sereine, 13420 Gémenos au 785 voie Antiope, 13600 La Ciotat, à compter du 03/02/2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 785 voie Antiope, 13600 La Ciotat.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

En un (1) exemplaire original



Jérôme SPENCER
Président de séance